

Conseil du 12^e arrondissement
Séance du jeudi 8 novembre 2018

Vœu d'actualité présenté par
Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement,
Richard Bouigue, Premier Adjoint,
l'ensemble des Président-e-s de groupe et des élu-e-s du conseil d'arrondissement

Relatif à la mobilisation des locataires de la résidence du 82-94 rue de Reuilly

Considérant la mobilisation des locataires du 82-94 rue de Reuilly contre les projets du bailleur INLI de construction d'immeubles nouveaux, et d'autre part de l'École de Management de Grenoble de s'implanter sous la dalle de la résidence avec la création d'un patio impactant la dalle ;

Considérant que plusieurs réunions ont eu lieu, depuis juin 2018, afin de faire part de notre opposition aux projets, et examiner toutes les possibilités d'évolution, sans pouvoir aboutir ; ayant eu pour conséquence de bloquer les projets ;

Considérant la réunion organisée le 25 octobre en Mairie du 12^e arrondissement, pour écouter les locataires et leur faire part de notre pleine mobilisation à leur côté ;

Considérant les démarches déjà engagées par la Mairie du 12^e arrondissement pour accompagner la mobilisation légitime des locataires et œuvrer à établir enfin un dialogue avec leur bailleur et les porteurs de projet ;

Considérant les très nombreux recours déposés par les locataires contre le permis de construire de l'École et les difficultés de calendrier de livraison que cela engendre avec le projet maintenu en l'état ;

Considérant la rencontre du 6 novembre avec l'École de Management de Grenoble, au cours de laquelle nous avons de nouveau exprimé notre opposition au percement de la dalle et notre refus en l'état du projet ;

Considérant que la construction d'immeubles nouveaux sur la dalle n'est pas souhaitée par les locataires, quels que soient leur volumétrie et leur programme ;

Considérant qu'en conséquence la Mairie du 12^e arrondissement s'opposera à la délivrance de tout permis de construire visant la réalisation de telles constructions nouvelles ;

Considérant la rencontre du 7 novembre avec le bailleur INLI, au cours de laquelle nous avons rappelé fermement notre opposition au projet de constructions de nouveaux immeubles quels qu'ils soient ;

Considérant que, sur demande de la Mairie du 12^e arrondissement, la disparition des places de parkings sur la dalle a été arrêtée par le bailleur INLI ;

Considérant par ailleurs que les locataires ont fait part de difficultés majeures à obtenir des réponses de leur bailleur, dans le traitement quotidien de leurs doléances, et depuis de nombreuses années ;

Considérant que le bailleur n'a engagé aucun investissement lourd dans la résidence depuis plusieurs dizaines d'années ;

Considérant que cet investissement lourd et nécessaire aujourd'hui ne peut être subordonné à la construction de nouveaux immeubles ;

Sur proposition de Catherine Baratti-Elbaz, Maire du 12^e arrondissement, Richard Bouigue, Premier Adjoint, l'ensemble des Président-e-s de groupe et des élu-e-s du conseil d'arrondissement, le Conseil du 12e arrondissement émet le vœu que :

- **L'École de Management de Grenoble abandonne son projet en l'état**

- **Le bailleur INLI :**
 - **abandonne son projet de construction nouvelle sur la dalle**
 - **s'acquitte enfin, et sans tarder, de ses obligations par la mise en place d'une réelle écoute des locataires et gestion locative qui répondent aux préoccupations quotidiennes des locataires et qu'il prévoit à cet effet les investissements nécessaires au bon fonctionnement de la résidence.**